

Commune de **Dison**

Réf. 2019/36



Wallonie

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Olivier Houbben demeurant à 4821 Dison, route de Henri-Chapelle 120 .

Le terrain concerné est situé à 4821 Dison, route de Henri-Chapelle n°120 et cadastré division 2 section B n°17 A 2.

Le projet consiste en la construction d'un garage pour deux voitures et la régularisation d'une aire de manœuvre et de stationnement en matériau imperméable et présente les caractéristiques suivantes :

- Application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (**annexe de facture non-agricole, usage d'un crépi blanc, implantation du garage à moins de 4 mètres de la limite de propriété et usage d'une toiture plate-forme**).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/09/2019 au 23/09/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)